

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RAHIN ET CHERIMONT

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 11 AVRIL 2013

Etaient présents : CORNU Benoît – COUTURIER Gérard – DEMOUGIN Georges – DUPONT François – FADY Guy – FAIVRE Marie-Claire – GALMICHE Michel – GENTIER Mariette – GERMAIN Roland – GRANDJEAN Mauricette – GROSJEAN Gilles – GROSJEAN René – HASSENFORDER Pascal – HEINRICH Gilles – LENTZ Stéphane – LOUVIOT Christine – MILLE Jean-Claude – OESTERLE Dominique – PAOLI Jean – PEROZ Philippe – PIANELLI Pierrette – PORTOLLEAU Renée – SCHIESSEL Vincent – SCHLUMBERGER Thierry – TEMPLIER Joël – TRITRE Michel

Etaient présents sans prendre part aux votes : HENRION René – JAMMI Abdelilah – PETITJEAN Pascal – SALVADOR Jean-Pierre – SIMON Jean-Louis

Le Président remercie les personnes présentes et ouvre la séance.



➤ **Agenda :**

- Réunion de bureau le mardi 23 avril à 18H30 dans les locaux de la CCRC,
- Permanence OPAH le mercredi 24 avril de 10H00 à 12H00 à la mairie de Belverne,
- AG de l'Office de Tourisme Rahin et Chérumont le mercredi 24 avril à 19H30 à la salle des fêtes Georges Taiclet à Ronchamp,
- Conseil Communautaire le jeudi 25 avril à 20H00 à la salle polyvalente d'Echavanne,
- CA de l'Office de Tourisme Rahin et Chérumont le lundi 29 avril à 19H30 dans les locaux de l'OT.

RALLIEMENT DE LA COMMUNE DE PLANCHER-BAS AU PROTOCOLE DE PACTE FINANCIER ET FISCAL

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la décision de mise en place d'un protocole de pacte financier et fiscal sur la période 2011-2014 entre la Communauté de Communes Rahin et Chérumont et ses communes membres, en vue du développement de son coefficient d'intégration fiscale. Jusqu'à présent seules huit des neuf communes membres de la Communauté de Communes Rahin et Chérumont avaient approuvé ce protocole. La commune de Plancher-Bas s'est ralliée à cette démarche par décision de son conseil municipal en date du 12 décembre 2012.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le rattachement de la commune de Plancher-Bas au protocole de pacte financier et fiscal intercommunal.

CONTRIBUTIONS DIRECTES 2013

Suite à l'approbation par la commune de Plancher-Bas du protocole de pacte financier et fiscal intercommunal, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de fixer pour l'exercice 2013 les taux des taxes directes locales suivants :

Taxe d'habitation	9,29%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	11,93%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	13,55%
Cotisation Foncière des Entreprises	23,26%

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide la fixation des taux de contributions directes décrits ci-dessus pour l'année 2013.

BUDGET PRIMITIF « SPANC » 2013

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire le budget primitif « SPANC » 2013 détaillé comme suit, selon les règles de l'instruction M.49 :

EXPLOITATION :

DEPENSES

Chapitre 011 -	Charges à caractère général	8 368,00 €
Chapitre 012 -	Charges de personnel et frais assimilés	5 700,00 €
Chapitre 65 -	Autres charges de gestion courante	100,00 €

TOTAL DES DEPENSES 14 168,00 €

RECETTES

Chapitre 002 -	Excédents antérieurs reportés en fonctionnement	10 758,00 €
Chapitre 70 -	Vente de produits fabriqués, prestations de services	1 900,00 €
Chapitre 74 -	Subventions d'exploitation	1 410,00 €
Chapitre 75 -	Autres produits de gestion courante	100,00 €

TOTAL DES RECETTES 14 168,00 €

Entendu cette proposition, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le budget primitif « SPANC » 2013 ci-dessus détaillé.

BUDGET PRIMITIF « ZONE D'ACTIVITES » 2013

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire le budget primitif « Zone d'activités » 2013 détaillé comme suit :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES

Chapitre 011 -	Charges à caractère général	59 500,00 €
Chapitre 023 -	Virement à la section d'investissement	1 527 735,00 €
Chapitre 042 -	Opérations d'ordre entre sections	2 934 721,00 €
Chapitre 043 -	Opérations d'ordre à l'intérieur de sections	30 000,00 €
Chapitre 66 -	Charges financières	29 800,00 €
Chapitre 67 -	Charges exceptionnelles	100,00 €

TOTAL DES DEPENSES 4 581 856,00 €

RECETTES

Chapitre 002 -	Excédent antérieur reporté en fonctionnement	1 454 035,00 €
Chapitre 042 -	Opérations d'ordre entre sections	3 024 221,00 €
Chapitre 043 -	Opérations d'ordre à l'intérieur de sections	30 000,00 €
Chapitre 70 -	Produits des services	54 500,00 €
Chapitre 75 -	Autres produits de gestion courante	19 100,00 €
Chapitre 77 -	Produits exceptionnels	100,00 €

TOTAL DES RECETTES 4 581 856,00 €

INVESTISSEMENT :

DEPENSES

Chapitre 001 -	Solde d'exécution d'investissement reporté	1 980 878,00 €
Chapitre 040 -	Opérations d'ordre entre sections	3 024 221,00 €
Chapitre 16 -	Remboursement d'emprunts	60 000,00 €

TOTAL DES DEPENSES 5 065 099,00 €

RECETTES

Chapitre 021 -	Virement de la section de fonctionnement	1 527 735,00 €
----------------	--	----------------

Chapitre 040 -	Opérations d'ordre entre sections	2 934 721,00 €
Chapitre 16 -	Emprunts et dettes assimilées	602 643,00 €
TOTAL DES RECETTES		5 065 099,00 €

Entendu cette proposition, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le budget primitif « Zone d'activités » 2013 ci-dessus détaillé.

BUDGET PRIMITIF GENERAL 2013

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire le budget primitif général 2013 détaillé comme suit :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES

Chapitre 011 -	Charges à caractère général	1 095 700,00 €
Chapitre 012 -	Charges de personnel	260 700,00 €
Chapitre 014 -	Atténuations de produits	1 389 000,00 €
Chapitre 023 -	Virement à la section d'investissement	350 768,00 €
Chapitre 042 -	Opérations d'ordre entre sections	162 852,00 €
Chapitre 65 -	Autres charges de gestion courante	2 063 240,00 €
Chapitre 66 -	Charges financières	84 500,00 €
Chapitre 67 -	Charges exceptionnelles	5 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES		5 411 760,00 €

RECETTES

Chapitre 002 -	Excédent antérieur reporté en fonctionnement	501 293,00 €
Chapitre 013 -	Atténuation de charges	28 000,00 €
Chapitre 042 -	Opérations d'ordre entre sections	49 767,00 €
Chapitre 70 -	Produits des services	1 325 700,00 €
Chapitre 73 -	Impôts et taxes	2 278 000,00 €
Chapitre 74 -	Dotations et participations	1 128 000,00 €
Chapitre 75 -	Autres produits de gestion courante	31 000,00 €
Chapitre 77 -	Produits exceptionnels	70 000,00 €
TOTAL DES RECETTES		5 411 760,00 €

INVESTISSEMENT :

DEPENSES

Chapitre 040 -	Opérations d'ordre entre sections	49 767,00 €
Chapitre 16 -	Remboursement d'emprunts	144 000,00 €
Chapitre 20 -	Immobilisations incorporelles	147 000,00 €
Chapitre 204 -	Subventions d'équipement versées	119 000,00 €
Chapitre 21 -	Immobilisations corporelles	165 000,00 €
Chapitre 23 -	Immobilisations en cours	582 897,00 €
TOTAL DES DEPENSES		1 207 664,00 €

RECETTES

Chapitre 001 -	Solde d'exécution d'investissement reporté	156 044,00 €
Chapitre 021 -	Virement de la section de fonctionnement	350 768,00 €
Chapitre 024 -	Produits des cessions	32 500,00 €
Chapitre 040 -	Opérations d'ordre entre sections	162 852,00 €
Chapitre 10 -	Dotations, fonds divers, réserves	139 000,00 €
Chapitre 13 -	Subventions d'investissement	351 900,00 €
Chapitre 16 -	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00 €
Chapitre 21 -	Immobilisations corporelles	13 600,00 €
TOTAL DES RECETTES		1 207 664,00 €

Entendu cette proposition, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le budget primitif général 2013 ci-dessus détaillé.

ATTRIBUTIONS D'AIDES FINANCIERES POUR TRAVAUX DANS
LE CADRE DE L'OPAH

Le Conseil Communautaire, réuni le 11 avril 2013, a validé à l'unanimité selon les règles définies par les délibérations en date du 25 juin 2009 et du 10 février 2011 l'attribution de :
- une subvention « façades » sur la commune de Frahier-et-Chatebier d'un montant de 627 €.

ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE
D'ECHAVANNE POUR LA REFECTION DE LA TOITURE DE LA
MAIRIE

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la volonté de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont d'octroyer une aide financière à un projet patrimonial de maîtrise d'ouvrage communale à chacune des communes membres sur la période 2013-2015, opération permise par la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. Le projet de réfection de la toiture de sa mairie par la commune d'Echavanne entre dans ce cadre.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 10 000,00 € à la commune d'Echavanne pour la réfection de la toiture de sa mairie.

ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE
PLANCHER-BAS POUR L'AGRANDISSEMENT DU LOCAL DES
SAPEURS-POMPIERS

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la volonté de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont d'octroyer une aide financière à un projet patrimonial de maîtrise d'ouvrage communale à chacune des communes membres sur la période 2013-2015, opération permise par la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. Le projet d'agrandissement du local des sapeurs-pompiers par la commune de Plancher-Bas entre dans ce cadre.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 6 228,00 € à la commune de Plancher-Bas pour l'agrandissement du local des sapeurs-pompiers.

ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE
FRAHIER-ET-CHATEBIER POUR LA REALISATION D'UNE ECOLE
MATERNELLE

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la volonté de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont d'octroyer une aide financière à un projet patrimonial de maîtrise d'ouvrage communale à chacune des communes membres sur la période 2013-2015, opération permise par la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. Le projet de réalisation d'une école maternelle par la commune de Frahier-et-Chatebier entre dans ce cadre.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 10 000,00 € à la commune de Frahier-et-Chatebier pour la réalisation d'une école maternelle.

ATTRIBUTION D'UNE GRATIFICATION DE FIN DE STAGE POUR UNE ETUDIANTE EN ALTERNANCE

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le décret n° 2009-885 du 21 juillet 2009 qui permet aux administrations d'octroyer une gratification calculée au maximum sur la base de 12,5% du plafond horaire de la sécurité sociale aux stagiaires étudiants effectuant un stage d'une durée supérieure à deux mois. Il rappelle à l'assemblée la présence de Mademoiselle DUCROT Cindy dans la collectivité de manière régulière au cours des deux dernières années scolaires, et propose de lui attribuer une gratification d'un montant de 500 € nets.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'attribution d'une gratification de fin de stage d'un montant de 500 € nets à Mademoiselle DUCROT Cindy.

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR BESOIN OCCASIONNEL POUR POURVOIR A UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION DE 2EME CLASSE

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire la nécessité de pourvoir du 15 au 30 avril 2013, à titre exceptionnel et pour besoin occasionnel, un poste d'adjoint d'animation de deuxième classe pour renforcer l'équipe d'animation du secteur « jeunes » de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont dans le cadre de l'élaboration du « projet jeunes » et de la mise en place des animations pendant les vacances scolaires.

Les missions principales liées à ce poste sont l'aide à la mise en œuvre de politiques d'animation à destination des adolescents du territoire intercommunal en lien avec l'animateur en poste, et l'aide à l'élaboration du « projet jeunes »

La base de rémunération retenue pour ce poste est définie par référence à l'indice brut 297 (indice majoré 309) correspondant au premier échelon (catégorie C) de la grille indiciaire de l'emploi d'adjoint d'animation de deuxième classe (filière animation) sur la base d'un temps non complet de vingt-huit heures hebdomadaires sur la durée du contrat.

Au vu du profil recherché, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de valider la candidature de Mademoiselle ROUCHE Elodie à ce poste.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la validation de cette candidature pour assurer ces missions sur la durée du contrat précitée.

PARTICIPATION FINANCIERE RELATIVE A L'ADHESION AU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES VOSGES SAÔNOISES POUR L'ANNEE 2013

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire du nouveau montant de la participation financière relative à l'adhésion de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont au syndicat mixte du Pays des Vosges Saônoises pour l'année 2013.

Cette participation couvre les activités du Pays des Vosges Saônoises :

- la conduite du programme Leader 2007-2013,
- le lancement d'un Plan Climat Energie Territorial,
- la réflexion sur la démographie médicale avec l'élaboration d'un contrat local de santé avec l'ARS,
- le suivi des projets inscrits dans le Contrat de Pays 2007-2013 avec la Région,
- la coordination du nouvel appel à projets Pôle d'Excellence Rurale sur les pratiques culturelles,
- la mise en œuvre d'un Plan d'Approvisionnement Territorial bois énergie,
- l'animation du réseau des animateurs EPN et des Bistrots de Pays,
- la coordination de la 6^{ème} saison « Musiques Actuelles »,

- la démarche d'animation des circuits courts agricoles ;
- le lancement de la démarche d'un Schéma de Cohérence Territoriale à l'échelle de son territoire.

Pour le financement de ces actions, le montant global de cette participation passe à 1,50 € par habitant en tenant compte de la mise à jour des données INSEE 2013 de population de chaque territoire :

1,50 € par habitant, soit 1,50 € x 12 139 habitants = **18 208,50 €**

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte de reconduire la participation financière de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont au syndicat mixte du Pays des Vosges Saônoises pour l'année 2013

VALIDATION DU CHOIX DU FOURNISSEUR DE COMBUSTIBLE DE
TYPE PLAQUETTES FORESTIERES SOUS LA FORME D'UN
MARCHÉ A BONS DE COMMANDE

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la mise en place en décembre 2012 d'un compartimentage destiné à l'alimentation spécifique des chaufferies communales de Frahier-et-Chatebier, Plancher-Bas et Ronchamp sur la plateforme intercommunale de stockage de plaquettes forestières à Champagny. Il précise la nécessité de passer à un marché à bons de commande avec le prestataire chargé d'alimenter en combustible cette plateforme.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le choix de la SA Billotte, sise 24 Grande Rue à 70400 GRANGES-LE-BOURG, comme fournisseur de combustible de type plaquettes forestières pour l'alimentation de ces chaufferies communales.

MOTION DE SOUTIEN AU SERVICE MOBILE D'URGENCE ET DE
REANIMATION DE LURE

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont, réuni en séance plénière, exprime unanimement et fermement son opposition au projet de disparition du Service Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR) de Lure qui aggraverait, de fait, la situation de l'accueil hospitalier sur son territoire. Cette éventualité renforce l'inquiétude des élus et de la population quant à la désertification médicale en milieu rural.